



Arret maladie et prime mensuel

Par **kamiko**, le **28/01/2016** à **20:57**

bonjour.

je suis tombé malade mercredi 27/01 et je suis en arrêt jusqu'à dimanche 31/01. je devais normalement travailler le samedi 30/01 qui a été planifié depuis 1 mois environ.

ayant annoncé mon arrêt à mon chef le jour même de l'arrêt, il m'a explicitement dit que si je ne travaillais pas samedi 30/01 j'aurais une pénalité de 100 sur ma prime mensuelle.

J'ai bien sûr remis dans les 48h mon arrêt de travail etc.

A-t-il le droit de me pénaliser sur ma prime alors que je suis légalement en arrêt de travail?

merci de votre réponse, et si elle pouvait être appuyée du texte de loi qui va avec (si cela est bien sûr illégal)

merci